ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 128590

Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la problématique de la dangerosité du gel pour les cheveux. Pour répondre à l'inquiétude des consommateurs face à cette problématique la norme INCI (*international nomenclature of cosmetic ingrédients*), datant du mois de janvier 1998, impose aux fabricants de répertorier les composants de leurs produits sur leurs emballages. Ainsi les premiers composants de cette liste constituent la plus grande partie du produit et ceux qui représentent moins de 1 % sont énumérés dans le désordre. On remarque ainsi que certaines laques pour cheveux peuvent renfermer du gel de silicone et d'alcool qui empêchent les cheveux de respirer et peuvent accélérer la chute capillaire. Mais plus surprenant encore, la présence dans certains fixateurs pour cheveux de polyvinylpyrrolidone PEG-40 ou de propylène glycol, produits qui peuvent s'avérer extrêmement dangereux (irritation de la peau, insuffisance rénale, anomalie du foie, migraine notamment selon l'exposition). Ce composant est utilisé dans la fabrication de nombreux cosmétiques mais aussi dans le domaine industriel notamment dans les liquides hydrauliques, ou encore dans les antigels pour avion. Face à ce constat, elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelle(s) mesure(s) elle compte prendre pour remédier à cette problématique.

Données clés

Auteur : Mme Christine Marin
Circonscription : Nord (23e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128590
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1492
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)